

seur à l'École normale Laval, proposant qu'une légère souscription soit demandée aux élèves des écoles pour le monument Champlain.

Le comité décide qu'il ne peut autoriser cette souscription qui serait faite en contravention à une résolution adoptée à sa dernière session, à l'effet d'empêcher qu'aucune souscription ne soit sollicitée dans les écoles ou autres maisons d'éducation sous son contrôle.

Le comité ne croit pas devoir prendre en considération une requête qui lui est adressée par l'Union typographique Jacques-Cartier de Montréal, attendu qu'il ne peut exercer aucun contrôle dans le cas dont il est question dans cette requête.

A la demande de M. P.-S. Murphy, la considération d'une requête demandant la nomination d'un inspecteur d'écoles catholique anglais est remise à la prochaine session.

La considération d'une lettre de M. Alphonse Desjardins au sujet de l'enseignement de la sténographie est aussi remise à la prochaine session.

Mgr l'évêque de Drusipara soumet au comité un tableau détaillé de l'emploi du temps dans les écoles, suivi de notes explicatives, préparé par M. l'instituteur Liénard, de St-Sébastien, comté d'Iberville.

Le comité prie M. le Surintendant de faire examiner cet ouvrage par les principaux des Ecoles normales qui feront rapport à son sujet.

Sur motion de Mgr l'évêque de Drusipara, secondé par Mgr l'évêque de Trois-Rivières, il est résolu :

" Qu'une partie des arrérages des subventions retenues aux municipalités scolaires de Trois-Rivières et de Ste-Marie de Monnoir leur soient payés sur le fonds du comité catholique, dans les proportions suivantes, savoir : deux mille piastres (\$2,000.00) pour la municipalité scolaire de Trois-Rivières et neuf cent piastres (\$900.00) pour celle de Ste-Marie de Monnoir, la balance devant être versée au fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire et pourvu que ces municipalités se conforment, autant que possible, aux règlements scolaires relativement aux rapports semestriels qui n'ont pas été transmis au département de l'Instruction publique."

Le comité recommande que le traitement de M. l'inspecteur d'école Belcourt soit porté à mille piastres par année.

A la demande de M. l'abbé Rouleau, principal de l'école normale Laval, il a été résolu :

" 1° Quo M. John Ahern, professeur à l'École normale Laval, qui, en sus de ses cours ordinaires, a accepté ceux comprenant les différentes branches des mathématiques faits précédemment par M. le professeur F.-X. Toussaint, soit augmenté de deux cents piastres par année ;

" 2° Quo le traitement de M. Joseph-David Frère, qui a pris à l'École normale Laval les cours d'histoire et de géographie faits précédemment par M. F.-X. Toussaint, soit nommé professeur ordinaire de cette institution, avec une augmentation de traitement de cinq cent quatre-vingts piastres, ce qui lui donnerait un traitement total de sept cents piastres par année ;

" 3° Quo le traitement de M. Napoléon Lacasse, professeur, depuis 1858, à l'École normale Laval où il a toujours enseigné avec le plus grand succès, soit porté de \$1,100 à \$1,200 par année.

" Ces différentes augmentations de traitement qui se montent à \$880 se trouvant prises sur le traitement de \$1,100 précédemment payé à M. le professeur F.-X. Toussaint."

Le comité s'ajourne.

## LES VACANCES

Nous voici, chers lecteurs, arrivés aux vacances. Lorsque le présent numéro de notre journal vous parviendra, plusieurs d'entre vous auront terminé l'année scolaire, les autres seront à la veille de le faire.

Cette époque de l'année est un grand événement pour la famille enseignante et pour les enfants confiés à ses soins. Tous, professeurs comme élèves, la désirent avec une égale ardeur.

En effet, comment pourrait-il en être autrement, quand on a passé dix longs mois enfermé dans une salle de classe, bien souvent trop étroite et dont l'atmosphère est des plus malsaines ?

Il est bien naturel que, malgré tout le zèle et le désir que l'on puisse avoir pour instruire la jeunesse, l'on voie arriver avec plaisir ce temps de liesse et de repos.

Cependant, malgré la joie et l'allégresse que procure aux maîtres, aux élèves comme à leurs parents, cette suspension de tout tra-